

## **COMMUNE DE BUE**

Le Conseil Municipal dûment réuni, le 4 juillet 2019, sous la présidence de Mme Noëlle PICARD, Maire de Bué

### **1- C.D.C. NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Tous les établissements publics de coopération intercommunale doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux.

Notre communauté de communes est concernée par ce renouvellement. Chaque commune devra se prononcer sur la répartition des sièges.

Le conseil municipal décide d'opter pour la répartition de droit commun

### **2 – SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SMICTREM)**

Le SMICTREM nous a fait parvenir le rapport annuel 2018 du syndicat Léré-Sancerre Vailly concernant :

- 1) L'exploitation du service de collecte des ordures ménagères et le service de collecte sélective
- 2) L'exploitation du quai de transfert de Vinon, le traitement des ordures ménagères et le tri des recyclables
- 3) L'exploitation des déchetteries de Vinon et d'Assigny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel présenté.

### **3 - MARCHÉ DE TRAVAUX RUE DES JUIFS – PLACE DU CARROU – RUE DE LA CURE**

Lors de la réunion publique du 27 juin 2019, en présence de la majorité des riverains, Monsieur DERMOUT maître d'œuvre a présenté les plans des travaux à réaliser

(Réseaux AEP – enfouissement des lignes téléphoniques, EDF éclairage public

Ainsi que le revêtement des chaussées et les aménagements (Place du Carrou - lavoir)

Les riverains ont émis leur point de vue et ont notamment souligné leur inquiétude concernant la vitesse des véhicules qui montent et descendent la rue des Juifs.

Des aménagements comme des chicanes, dos d'âne ou matériaux faisant du bruit n'étaient pas possibles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en haut de la rue un radar pédagogique, ainsi qu'une signalisation en zone 30.

Suite à cette réunion, Madame le Maire a reçu plusieurs requêtes

Concernant la conservation de massifs fleuris sur la partie droite de la rue en descendant devant leurs maisons afin de créer une alternance visuelle entre le projet de trottoir et le végétal. Ils s'engagent à entretenir ces plates-bandes.

La question suivante est mise au vote à bulletin secret :

Est-ce que l'on donne le droit, sur la voie publique, de planter des fleurs.

Il a été répondu non à la majorité des voix.

Les massifs de fleurs ne seront donc pas autorisés sur le domaine public, en raison de l'étroitesse de cette rue.

Nous nous excusons par avance des désagréments occasionnés par ces travaux.

Nous essaierons de vous informer semaine par semaine de l'avancement de ceux-ci.

L'entreprise ROBINEAU fera de son mieux pour permettre l'accès des propriétés.

Les travaux sont programmés sur environ 70 semaines.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour les personnes n'ayant pas donné leur  
mel peuvent le transmettre au secrétariat de mairie (mairie.bue@wanadoo.fr)

#### **4 - FINANCEMENT DU PROJET**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de prêt établie par le  
Crédit Mutuel.

Un prêt relais en attente des versements des subventions et remboursement de la TVA

Et un emprunt à long terme sur une durée de 20 ans;

#### **5 - TRAVAUX EGLISE – SOUSCRIPTION**

Afin de contribuer au financement des travaux à réaliser à l'Eglise, le Conseil Municipal  
décide de lancer une souscription.

Une plaquette donnant toutes les informations sur ce projet sera distribuée à chacun.

#### **6 - ADHESION DE LA CDC PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE AU SYNDICAT MIXTE DE RENATURATION DES SAULDRES ET LEURS AFFLUENTS (SYRSA)**

Par délibération en date du 27 juin 2019, les membres du conseil communautaire Pays Fort  
Sancerrois Val de Loire ont approuvé le retrait de la Communauté de communes de la  
compétence à la carte « Milieux aquatiques du bassin versant des Sauldres » du Pays  
Sancerre Sologne à la date du 31 décembre 2019, et la création du Syndicat Mixte de  
Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA) au 1er janvier 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la C.D.C. au SYRSA

#### **7 – CHEMIN DE LA TOUR DE VEVE – PROBLEME DE STATIONNEMENT**

Il a été signalé des problèmes de stationnement, des véhicules se garants à l'entrée du chemin  
de la Tour de Vève et bloquant ainsi l'accès. Le conseil décide de mettre un panneau interdit  
de stationner et de mettre en place une meilleure signalisation.

#### **CEREMONIE DU 14 JUILLET**

Vous êtes cordialement invité à participer à la cérémonie du 14 juillet.

Rassemblement devant le Monument aux Morts avec dépôt de gerbe, en présence d'une  
délégation militaire de la base d'Avord.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 17 septembre 2019 à 19 h 30**